



SECTION
DE LA
MOSELLE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

COMPTE RENDU DU CTL DU 28/09/2022



« Et il n'en restera donc plus qu'Un ! »

FO a dénoncé dans sa liminaire les nouvelles restructurations et le manque de transparence de notre direction sur le SGC de Sarrebourg
A lire [ICI](#)

LE SGC DE SARREBOURG

Le sujet ne figurait pas à l'ordre du jour, les organisations syndicales l'ont imposé à la direction en invitant les agents de Sarrebourg en tant qu'experts, qui voulaient à nouveau alerter le directeur de leur quotidien invivable entre mécontentement des ordonnateurs et des contribuables, ...

La feuille de route était tracée, et rien ne pouvait faire rétro pédaler le directeur : il fallait créer le SGC de Sarrebourg ! Un accouchement difficile pour ce grand prématuré, qui ne s'en remet toujours pas, puisque né du transfert de trésoreries déjà en déficit d'agents, voire transférée sans agent .

Les agents du SGC n'en peuvent plus : 7 EDR pour combler les vacances d'emplois, 1 contractuel. Un turn-over, expliqué par l'affectation d'office des agents (affectation au département depuis les nouvelles règles de gestion, puis localement sur les résidences déficitaires) en instance de départ dès leur arrivée ou même renonçant au bénéfice du concours.

Le directeur nous dit avoir rencontré le chef de service en août pour mettre en place une nouvelle organisation. Encore ? En 2020 et 2021

déjà, une nouvelle organisation devait se mettre en place, sans succès !

Le transfert des communes de Dieuze, sans ses agents (pour des raisons qui leurs sont propres) est venu donner le coup de grâce !

Selon le directeur, le recrutement d'agents par la prime d'attractivité pourrait pallier une partie du problème, même si, de son propre aveu, il concède que ce n'est pas la solution.

Et le transfert de trésorerie n'est pas terminé, avec l'arrivée prochaine de Phalsbourg et Lorquin.

La souffrance des agents est réelle, et elle doit être prise en compte !

FO a pointé du doigt un problème majeur : les fusions des différentes trésoreries se sont faites sans même chercher à harmoniser, en amont du transfert, les méthodes de travail des agents, qui se trouvent, à juste raison, déstabilisés par ce changement d'abord de structure (avec les conséquences personnelles qui vont avec), et de management.

De l'aveu même de la direction, cela pourrait être anticipé pour la création du SGC de Metz... (le dernier de la série, tout de même !) Autant commencer tout de suite alors !

Toujours selon la direction, le problème résiderait aussi chez les élus : 10 % des mandats seraient rejetés par le SGC ! Une réunion avec les élus devrait être organisée ! Qu'est-ce que cela sous-entend ? Le travail était-il mal fait avant ? Aucune indication sur le pourcentage de rejet avant la création du SGC...



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022



Les élus connaissent les motifs de rejet des mandats, il suffit de suivre les instructions du SGC ! Ces mêmes élus qui ont signé l'arrêt de mort des trésoreries, et qui maintenant s'en plaignent auprès de la presse...-

LA FUSION DES SIP DE METZ

Quelle ne fut notre surprise de voir à l'ordre du jour de ce CTL le sujet sur la fusion des SIP de Metz, ou plutôt l'« engagement d'une réflexion sur une fusion des SIP de Metz... ».

En effet, lors du CTL du 22 juin dernier, FO posait la question de la fusion. Réponse du directeur telle que retranscrite sur le procès-verbal : « aucun projet de fusion n'est à l'étude à ce jour, ... tout en reconnaissant que la question se pose ».

L'été étant propice à ce genre de décision (!), voici donc qu'est acté le projet de fusion des SIP de Metz !

Et comment va-t-on procéder pour cette fusion ? Bien entendu, par l'organisation de groupes de travail associant les chefs de services concernés, les agents actuels, la division métier, la stratégie, les RH, le BIL... bref, tout le monde quoi !

Pour les agents des SIP, cela leur rappelle certainement ce qu'ils ont déjà vécu dans un passé très récent !

Depuis 10 ans, que ce soit en gestion ou pour l'accueil, combien de groupes de travail (GT), groupes d'expressions métiers (GEM), réunions formelles et informelles, ergonomes etc ... Que d'énergie dépensée pour fusionner, réorganiser, déménager, aménager, re-déménager...

Il y a 8 vacances au SIP de Metz NO. Le directeur a été clair : la fusion permettra de remédier au déséquilibre entre les deux SIP, avec un pilotage unique.

Quant à la préconisation, par la DG dans les premières orientations sur le NRP, de ne pas créer de structure supérieure à 50 agents, ... l'administration l'a déjà oubliée !

De nouveaux défis se profilent avec une structure XXL, efficacité de la communication dans les deux sens, animation des équipes en sus d'une période de geste barrière, création de nouvelles équipes et reconnaissance des savoirs pour éviter leur dilution, cohésion des équipes,

formation, nouveaux repères et dynamique à insuffler, tout cela dans des locaux inadaptés pour favoriser un véritable esprit d'équipe...

Mais rassurons-nous : un audit sera diligenté dans les 2 SIP avant fusion. En plus de toutes les autres réunions...

Et une bonne nouvelle est annoncée : les accueils de proximité désengorgent l'accueil de Metz, y compris quand les trésoreries de Maizières les Metz et Rombas seront fermées.

Et si les groupes de travail devaient conclure à l'impossibilité de la fusion des deux SIP, comme l'avait conclu en son temps, son prédécesseur ?

Le directeur affirme que dans ce cas, ça ne se fera pas....dont acte.

LA CRÉATION D'UN SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS (SDIF)

« Cette création a pour objectif le renforcement des missions foncières au niveau départemental.

Le SDIF aura également pour objectif de regrouper et de consolider l'ensemble des compétences foncières, aujourd'hui éclatées entre les différents services, et parfois exercées par des équipes de taille réduite ».

D'après la direction, il ne s'agirait que du début de la réflexion mais qui répond à une orientation nationale en place depuis plusieurs années. Il faut aussi prévoir une organisation pour la révision des locaux d'habitation.

Actuellement, pour les missions foncières, plusieurs services sont concernés : le PELP, le PTGC, une antenne PTGC à Sarrebourg, une cellule technique, des SIP à compétence foncière (Metz Centre-Est, Sarreguemines, Forbach, Thionville, Sarrebourg).

Que va-t-il advenir des collègues en charge des missions foncières à Sarrebourg, Sarreguemines, Forbach et Thionville ?

Selon le directeur, l'objectif est de garder les compétences, mais aucun agent ne sera obligé de venir travailler sur Metz... Le travail à distance serait donc une piste de réflexion.

Le GT répondra à toutes ces questions, et le directeur n'est pas fermé à la création d'antennes temporaires.

Mais, pour FO, se pose la question de la transmission des savoirs des agents qui vont partir en retraite et aussi de la pérennité de ce service.

BILAN DE LA CAMPAGNE IR 2022

Le bilan de la campagne déclarative nous a été présenté...

Rien de neuf sous le soleil : des chiffres, qu'on ne peut pas comparer avec ceux de l'an dernier, d'autres qui pourraient être comparés qui ne nous sont pas donnés...

Certains chiffres doivent être comparés par rapport à la campagne 2019, d'autres avec 2021, d'autres ne sont pas comparables car absents du bilan...

Bref, sauf à y passer un temps que nous n'avons pas, impossible de donner une idée, tous canaux confondus, de la fréquentation !

Ce que l'on sait en revanche : les usagers ne veulent pas du « tout internet », et préfèrent avoir un interlocuteur, que ce soit en face ou par téléphone !

Ce que l'on sait aussi : nous ne savons pas ce qu'il se passe après la déclaration automatique (réclamations, rectificatifs), et qui génère du travail en gestion, et hors campagne !

Ce que l'on sait aussi : les effectifs sont en baisse, et toutes les chaises ne sont pas comblées ! Rien non plus sur la contribution des autres services à la campagne !

D'ailleurs, pour la première fois cette année, il n'y a pas eu d'enquête auprès des agents sur la campagne déclarative, sur leur ressenti et les améliorations à apporter... Au moins, avant, on faisait semblant ou alors devons nous comprendre que la direction n'a plus les moyens humains de réaliser cette enquête !

LE BILAN SOCIAL 2021

Moyens en personnel

Le bilan social met en avant les moyens en personnel, les moyens budgétaires, les conditions de vie au travail, la protection des agents, le dialogue social, la formation professionnelle, la promotion de la diversité

sociale, le soutien aux travailleurs handicapés et une synthèse de l'observatoire 2022.

Il est impossible de retracer tous les chiffres, mais il y a peu de changements par rapport à l'année 2020 (hormis la crise sanitaire).

La DDFIP compte 1164 emplois au 01/05/2021 contre 1189 en 2020, soit -25 emplois. Les effectifs disponibles sont de 1043 par rapport aux emplois de 1164, soit un sous effectif de plus de 10 %, plus visible dans certaines structures, comme le SGC de Sarrebourg !

Le temps partiel est à 90 % pris par les femmes et le taux de féminisation est de 62 % toutes catégories confondues (mais plus on monte en grade, moins les femmes sont représentées).

La moyenne d'âge du département de la Moselle est de 48,9 ans (!) - 49,8 ans pour la catégorie A, 51,07 ans pour la catégorie B et 45,3 ans pour la catégorie C.

Moyens budgétaires

L'enveloppe budgétaire de la direction est de 6 761 695 € pour les autorisations d'engagement et la DDFIP 57 a bénéficié en 2021 d'un abondement de la DG de 174 750 € et de 659 786 € au titre du plan de relance « Ecologie », ayant servi essentiellement au financement du « relamping ». Au niveau des dépenses, le poste « vigiles » a explosé 85611,66 € au lieu de 22257 € en 2020.

Conditions de vie au travail :

Le Fonds d'Amélioration des conditions de vie au travail a été évoqué (voir questions diverses).

S'agissant du DUERP, il manquait le tableau de bord de veille sociale qui sera communiqué prochainement.

Trois principaux risques ont été recensés :

- biologiques et infectieux : 54,19 % du fait de la pandémie

- risques psychosociaux : 22,29 %

- travail sur écran : 9,31 %.

Les actions du programme annuel de prévention placent au premier plan la prévention des risques liés à la COVID 19, d'autres actions sont conduites autour du télétravail (environnement

matériel, campagne d'appel des télétravailleurs, reprise des formations intégrant des thématiques relatives aux risques psychosociaux et des travaux bâtimentaires.

Protection des agents : 16 fiches de signalement en 2021, contre 13 en 2020 et 2 plaintes ont été déposées auprès du Procureur de la République .

Dialogue social : FO déplore l'absence de réunions informelles sur les listes d'aptitude.

Formation professionnelle : FO salue le travail de l'équipe de la formation professionnelle.

Les résultats de l'observatoire interne 2022 appellent les réponses suivantes qui relayent les remontées des agents lors des visites de services par les OS : En Moselle, les agents estiment que le rythme du changement et des évolutions est trop rapide (62 % contre 56 % pour la DGFIP). Les agents de la DDFIP ne se sentent pas assez informés et peu associés aux changements conduits au sein de la direction (72%) .

66 % des agents de la DDFIP télé travaillent et tirent un bilan positif à 87 % de cette nouvelle modalité de travail.

La rémunération n'est pas suffisante pour 66 % et doit être une priorité de la DGFIP (68 % contre 6 % l'année précédente)

LE TRANSFERT DE LA LIQUIDATION DES TAXE D'URBANISMES A LA DGFIP

Encore une nouvelle taxe transférée à la DGFIP (en plus des taxes douanières)...

Mais pas de panique, ce n'est pas grand-chose... Cette taxe sera gérée par le CDIF, qui a de quoi être inquiet : le « foncier innovant », GMBI et la mise en place de GESLOC, ce ne sera pas gagné d'avance !

Le ministère d'origine (Ministère de la Transition Ecologique) comptait 446 ETP sur tout le territoire pour gérer la TU. Grâce à une réingénierie des process (!), pour la DGFIP, il n'en faudra que 290 !

Et alors que 61 % des agents du MTE ne souhaitaient pas suivre la mission début 2022, en Moselle, tous les agents concernés suivent la

mission ! Comme quoi, la DGFIP est attractive quand elle le veut !

Seuls les dossiers ouverts (permis déposés) à compter du 1/09/2022 sont concernés par le transfert.

A suivre donc mais également sur le plan formation (2 agents à compter de novembre) et en informatique avec la fin de « LASCO » et l'entrée en scène de « DELTA ».

QUESTIONS DIVERSES

*** Fonds d'amélioration du cadre de vie au travail (FACVT) :** FO s'interrogeait sur l'utilisation de ce fonds, en particulier les sacs shopping, qui devait être acquis dans un CAT local dans le cadre de la responsabilité sociale de la DGFIP et dont nous avons eu la surprise de voir qu'ils étaient « made in china ».

Explication de la direction : ce sac a clairement servi à créer 5 emplois dans ce CAT. Il n'a pas été fabriqué par le CAT (contrairement à ce qui nous avait été dit lors de nos réunions). Le CAT a créé plusieurs ateliers de vérification de la conformité des sacs, de comptage, de mise en lot etc.

Pour FO, cela revenait donc à faire un don pur et simple à cette association.

Selon les échanges que nous avons eus au cours des différentes réunions, nous pensions avoir voté pour fournir un travail créatif et productif au bénéfice des salariés du CAT, ce qui justifiait le prix d'achat des sacs.

FO a également dénoncé l'absence de communication sur le sujet.

*** Les travaux à la cité administrative :** les travaux devraient commencer avant la fin de l'année, et comporteront plusieurs phases.

Le parking sera neutralisé, sauf pour les véhicules de services, de chantier et les PMR.

Une solution de parking sera proposée.

Se pose la création du SGC de Metz au 01/01/2024 (création administrative mais pas effective)

*** les restructurations au sein de la direction :** certains changements auront lieu au 1/01/2023,

avec encore des déménagements à la clé pour les agents ! Mais que tout le monde se rassure : la direction sera attentive à ne pas faire déménager pour la 2, 3, 4, 5ème fois les agents !
Nous voilà effectivement rassurés !

*** le déplacement en véhicules de service :** la pénurie d'essence pose un sérieux problème pour les véhicules de service. Ceux-ci, dotés d'une carte TOTAL, ne peuvent plus faire le plein, si ce n'est mettre de leur poche pour aller dans une station autre que TOTAL et se faire rembourser après !

Le problème a été signalé à la Direction Générale, qui ne semble pas pressée de le régler...

Ce sera peut-être pour la fin de la pénurie...

*** la sobriété énergétique :** quelles mesures vont-elles être prises dans le département ? Pas de réponse sur le sujet.

Un message destiné aux agents est à venir...

FO dénonce l'entêtement à obéir à des consignes ridicules, en particulier quand il s'agit des bâtiments de l'État qui sont des passoires thermiques !

De plus, certaines consignes ne veulent rien dire : à la cité administrative par exemple, qui est chauffée par le chauffage urbain (donc pas concerné par l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité). Aberration quand tu nous tiens !